

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 décembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI quinze décembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Christiane JALICON, Jean-Pierre BRENAS à Julien BONY, Estelle BRUANT à Marion BARRAUD, Wendy LAFAYE à Anna AUBOIS, Catherine PINET-TALLON à Cécile LAPORTE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Rémi CHABRILLAT et Cécile LAPORTE arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°2.

Lucie MIZOULE arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).

Rapport N° 49
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
D'ARCHITECTURE DE CLERMONT-FERRAND

Ne prennent pas part au vote de la question n°49 : Odile VIGNAL, membre du CA au titre de la Métropole et Jean-Pierre BRENAS, membre du CA au titre de la Région ; Valérie BERNARD, membre du CA comme personnalité qualifiée

Créée en 1970, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF) est membre du réseau national des 20 écoles nationales supérieures d'architecture françaises. Lieu de questionnements et d'ouverture au monde, elle forme les étudiants à la culture architecturale urbaine et paysagère.

L'ENSACF est installée depuis 2016 dans l'ancien Hôpital Sabourin. Elle accueille chaque année plus de 600 étudiants dont 10 % d'étudiants étrangers. Son implantation dans les quartiers nord de la ville ainsi que les partenariats culturels qu'elle met en œuvre, confirment l'inscription de l'ENSACF au cœur des enjeux du territoire.

Depuis 2010, la Ville a noué un partenariat avec ENSACF. La convention triennale adoptée pour les années 2020-2022 oriente le soutien de la Ville sur 4 axes :

- **l'aide sociale aux étudiants à travers le fonds Madeleine Simonet** : l'ENSACF accueille 40 % d'étudiants boursiers, taux le plus élevé de France. Le fonds, abondé notamment par la Ville, permet d'accorder des aides aux étudiants pour l'achat de fournitures ou la participation à des voyages scolaires ;
- **les échanges internationaux et le rayonnement de l'ENSACF** : de nombreux partenariats avec des universités étrangères sont développés et en particulier dans le cadre des relations internationales de la Ville (jumelages ou Réseau International des Villes Michelin). Ces relations participent du rayonnement de l'ENSACF et plus largement, de la Ville ;
- **la diffusion de la culture architecturale** : elle a vocation, sur le territoire clermontois, à être un moteur pour l'ouverture de chacun aux enjeux urbains et paysagers. Pour se faire, elle met en œuvre un programme de conférences, de colloques et d'expositions ouverts aux étudiants, aux professionnels et de façon plus générale au grand public.
- **les actions en direction du jeune public** : de nombreuses interventions sont conduites en direction des élèves de la Ville sur les temps périscolaires (résidence d'architectes, interventions d'étudiants...) ou extrascolaires (centre de loisirs thématique), l'une des priorités de la politique culturelle de la Ville.

La subvention de fonctionnement en 2021 était de : 10 000 €

- Subvention sollicitée : 10 000 €

- Subvention proposée en 2022 : 10 000 €.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand

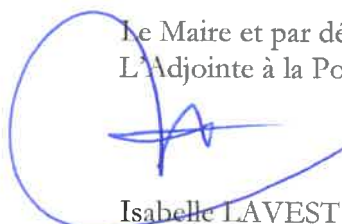
DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 DEC. 2021

Le Maire et par délégation,
L'Adjointe à la Politique Culturelle,



Isabelle LAVEST

